



Puis je demander part de bénéfice sur vente maison familiale

Par riquiquimini

Bonjour,

Mon mari et moi avons fait 280000? de prêt pr acheter une maison. Ce prêt c'est fait sur notre compte joint et prélevé chaque mois depuis 2009.

Cette maison, malgré un prêt à 2 %, n'appartient qu'à mon mari (titre foncier à son unique nom)

Je sais que ça paraît fou mais je me suis dit que si on rompait un jour, je partirai avec ma part

Je ne suis pas très vénale même si la question ici peu indiquer l'inverse

Ma question est la suivante :

Dans le divorce je vais repartir avec ma part investie MAIS puis je réclamer une part sur la plus value de la vente ?

On l'a acheté 280000? avec les travaux et elle est en vente à 525000?

Je pense avoir contribué à cette plusvalue (travaux de mes mains, achats du compte joint)

Puis je donc réclamer une part de ce bénéfice ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

L'achat de cette maison a donc eu lieu durant le mariage, sous quel régime êtes-vous mariés ?

Par riquiquimini

Ah oui j'ai oublié de dire que marié en séparation de biens il est malin

Par riquiquimini

Ah oui j'ai oublié de dire que marié en séparation de biens il est malin